

Bureau des procédures environnementales

Commune de JEUMONT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La société VM2D INVESTISSEMENTS, dont le siège social est situé 39 rue Voltaire – 59620 AULNOYE-AYMERIES, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour exploiter une unité de traitement de déchets d'huiles usagées claires et de transit de déchets d'huiles usagées noires sur le territoire de la commune de JEUMONT.

Cette demande sera soumise à une enquête publique **en mairie de JEUMONT pendant trente-et-un jours consécutifs, du mercredi 24 janvier à 8h00 au vendredi 23 février 2024 à 17h30**, où le public pourra prendre connaissance des dossiers contenant l'étude d'incidence et de dangers ainsi qu'une note de présentation non technique, tous les jours ouvrables aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, sous réserve de fermeture exceptionnelle et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête : <https://participation.proxiterritoires.fr/vm2d-jeumont>
En cas de dysfonctionnement du registre dématérialisé, une adresse courriel de secours est mise à la disposition du public : vm2d-jeumont@mail.proxiterritoires.fr (en précisant dans le sujet : dossier VM2D INVESTISSEMENTS à JEUMONT) ;
- exceptionnellement, de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;
- par voie postale en mairie, 29 rue de Lessines – 59460 JEUMONT, siège de l'enquête, jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : Enquête publique VM2D INVESTISSEMENTS à JEUMONT).

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront reportées et donc accessibles sur internet.

Monsieur Jean-Paul DEFOORT, en sa qualité de commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, **en mairie de JEUMONT, au lieu de consultation du dossier les mercredi 24 janvier 2024 de 8h30 à 11h30, mardi 6 février 2024 de 13h30 à 17h00 et vendredi 23 février 2024 de 14h30 à 17h30.**

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera accessible sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2023>).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur DEREUX, directeur de C.I.L.A. – Tél : 03.27.67.30.74 – Courriel : vincentdereux@cila.fr.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://nord.gouv.fr/icpe-industries-autorisations-2023>), à la préfecture du Nord, ainsi qu'en mairie de **JEUMONT** pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.